



Marque déposée mais utilisée par un autre ?

Par **Sombrero**, le **24/02/2010** à **21:32**

Bonjour,

Les faits sont les suivants

Un particulier, monsieur X souhaite créer une entreprise et commercialiser un nouveau produit appartenant au domaine du sport et loisir.

Il s'assure au préalable que la marque qu'il compte déposer n'est pas déjà utilisée ou déposée. Rassuré, il dépose sa marque auprès de l'INPI (dépôt effectué dans plusieurs domaines, dont les jeux et accessoires de sport ; pour des raisons budgétaires le dépôt de marque n'est pas international mais uniquement national)

Deux ans plus tard, il tombe par hasard sur un site internet américain.

Il constate que des ballons de sport sont commercialisés sous le même nom que sa marque.

Et par le biais d'internet on peut se procurer ces ballons en France.

Quels sont les recours de Monsieur X ?

Les ballons américains peuvent-ils être commercialisés en France sans impunité ?

Commercialisés en France par le biais d'internet ?

Monsieur X peut-il réclamer une commission sur les produits vendus ?